

CIAJ ICAJ

Canadian Institute
for the Administration
of Justice

Listening. Learning. Leading.

Institut canadien
d'administration
de la justice

Écouter. Apprendre. Inspirer.

fidc
agrée

Comporte jusqu'à
6 heures de formation
professionnelle continue

TABLE RONDE NATIONALE EN DROIT ADMINISTRATIF

Pour les juges • membres des tribunaux •
praticiens • professeurs • étudiants

« VOICI LES PRINCIPES. ILS NE VOUS PLAISENT PAS? EN VOILÀ D'AUTRES. »

Le samedi 27 mai 2017, de 8 h 15 à 16 h | Hôtel Sheraton Wall Centre, Vancouver

COPRÉSIDENTS

- M^e Michael Gottheil, président exécutif, Tribunaux de justice sociale Ontario
- M^e Athanasios Hadjis, avocat-conseil principal, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale, deuxième vice-président de l'ICAJ

CONFÉRENCIER PRINCIPAL

- L'honorable Thomas Cromwell, président, Comité d'action sur l'accès à la justice civile et familiale

Cette table ronde étudiera quatre secteurs importants du droit administratif et tentera de cerner où nous en sommes actuellement et ce vers quoi nous allons. Comme chaque année, le forum sera animé et interactif. L'accent sera mis sur l'aspect pratique et orienté vers les résultats, selon une approche ambitieuse.

SUJETS ABORDÉS

- *Dunsmuir* a-t-il vraiment changé les choses?
- L'équité procédurale et le droit d'être entendu
- Le dossier de la révision judiciaire
- Les effets de l'arrêt *Edmonton (Ville) c. Edmonton East (Capilano) Shopping Centres Ltd.*, 2016 CSC 47 sur le cadre d'analyse des normes de révision

APERÇU



Il semble que la seule constante en droit administratif soit que les principes ne cessent de changer. S'agit-il du rôle de la loi qui s'adapte aux nouvelles réalités sociales ? Cela prouve-t-il que notre système de *common law* est sain et qu'il évolue constamment et étroitement avec l'appareil administratif de l'État ?

Ou est-ce à dire que les juges administratifs, les avocats et les universitaires sont vraiment brillants, mais qu'ils n'ont pas tant à faire?

Peut-être que la question la plus déroutante est de savoir comment nous sommes censés fournir des principes clairs, prévisibles et cohérents, afin que les gens puissent naviguer dans ce que nous appelons fièrement le droit du peuple ?

Facilitateurs : Les juges Elizabeth A. Bennett, Nicole J. Garson, David C. Harris et John E.D. Savage (Cour d'appel de la C.-B.) • Les juges Robert J. Sewell et John J. Steeves (Cour suprême de la C.-B.) • La juge Georgina Jackson, (Cour d'appel de la Saskatchewan) • Le juge James O'Reilly (Cour fédérale)

8 h 15 – 8 h 45 **Accueil et déjeuner continental**

8 h 45 – 9 h 00 **Mot de bienvenue et introduction**

Coprésidents :

- M^e Michael Gottheil, président exécutif, Tribunaux de justice sociale Ontario
- M^e Athanasios Hadjis, avocat-conseil principal, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
- L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale, deuxième vice-président de l'ICAJ

9 h 00 – 10 h 30 **Dunsmuir a-t-il vraiment changé les choses?**

L'arrêt *Dunsmuir* nous a amenés à repenser les normes de révision. Mais a-t-il vraiment eu un impact sur la façon dont les juges statuent sur les demandes de révision? A-t-il seulement influencé la manière dont la Cour suprême rend ses décisions dans les causes de droit administratif? Aussi, bien que les principes du droit administratif et la notion d'équité aient évolué depuis, est-ce vraiment grâce à *Dunsmuir*, ou y a-t-il d'autres facteurs en jeu?

L'équité procédurale et le droit d'être entendu

En matière d'équité procédurale, il n'y a pas de norme. Ceux qui rendent les décisions se doivent simplement d'être justes. Mais ce qui est juste variera selon le contexte. Est-ce clair pour tous? Lors de cette séance, nous explorerons les thèmes et les justifications de la loi en ce qui concerne l'équité et le droit d'être entendu. L'hypothèse est que si un tribunal administratif a une approche réfléchie, claire et sensée, la cour lui laissera une grande latitude quant à la manière d'effectuer le travail. Mais si vous êtes brouillon, attention!

Modérateur :

- L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale, deuxième vice-président de l'ICAJ

Conférenciers :

- M^e Robert Danay, avocat-conseil principal, ministère de la Justice du Canada
- M^e Simon Turmel, régisseur, Régie de l'énergie du Québec

10 h 30 – 10 h 45 **Pause**

10 h 45 – 12 h 15 **« Plus ça change... » : Le dossier de la révision judiciaire**

En ce qui concerne ce qu'un dossier de révision doit contenir, la jurisprudence semble être à contre-courant des tendances. Alors que les assises de la révision judiciaire ont évolué au fil du temps, les éléments de preuve admissibles n'ont pas changé. Dans leur récent article intitulé *Evidentiary Rules in a Post-Dunsmuir World*, Lauren Wihak et Benjamin Oliphant préconisent une approche plus cohérente et moderne, en phase avec les normes de révision actuelles.

Modératrice :

- L'honorable Neena Sharma, Cour suprême de la Colombie-Britannique

Conférenciers :

- M^e Lauren J. Wihak, associée, Gall Legge Grant & Munroe LLP
- M^e Benjamin J. Oliphant, associé, Gall Legge Grant & Munroe LLP

Commentatrice :

- M^e Catherine Ebbs, présidente, Commission des relations de travail dans la fonction publique, Ottawa
- M. Bob Nakagawa, registraire, Collège des pharmaciens de la Colombie-Britannique

12 h 15 – 13 h 00

Lunch

13 h 00 – 14 h 45

Expert ? Selon qui ?

La dissidence des quatre juges dans l'arrêt récent de la Cour suprême du Canada, *Edmonton (ville) c. Edmonton east (Capilano) Shopping Centres Ltd.* 2016 CSC 47, a jeté le doute sur les fondements de la présomption d'une expertise des tribunaux en matière de droit découlant de leur loi constitutive (et a attiré l'attention sur les moyens de la contester). En substance, la Cour demande : le simple fait que l'on vous ait désigné comme autorité en matière décisionnelle fait-il automatiquement de vous un expert ?

Est-ce une critique justifiée du formalisme post-*Dunsmuir*, ou cherche-t-on à faire de la microgestion auprès des organismes qui travaillent « sur le terrain » et qui ont été créés pour agir à titre d'experts en politiques ? Les tribunaux devraient-ils porter davantage attention aux régimes législatifs ou à l'expertise relative – que ce soit par l'analyse d'un appel statutaire ou autrement ? Devraient-ils exiger davantage de preuves d'expertise ? Est-ce que les tribunaux sont confrontés une fois de plus à la réalité, soit que ceux qui rendent les décisions statutaires ne sont pas tous créés (et financés) de la même manière ? D'ailleurs, comment les tribunaux devraient-ils jouer leur rôle de révision là où, comme dans *Capilano*, l'expertise n'a pas été démontrée par les motifs de décision (i.-e., lors de l'examen des décisions « implicites ») ? Dans cette séance, nous travaillerons à partir de problèmes concrets et partagerons nos points de vue sur ce qui constitue encore un secteur controversé du droit administratif.

Modérateur : • L'honorable Harvey Groberman, Cour d'appel de la Colombie-Britannique
Conférencière : • Professeure Sheila Wildeman, Schulich School of Law, Dalhousie

14 h 45 – 15 h 00

Pause

15 h 00 – 16 h 15

Rendre la loi pertinente et la justice réelle

L'honorable Thomas Cromwell travaille activement à promouvoir la règle de droit et l'accessibilité à la justice depuis plus de 40 ans. Aujourd'hui, alors qu'il a pris sa retraite de la Cour suprême, il livre ses réflexions quant aux leçons qu'il a tirées et à la route à suivre dans une présentation intitulée *What I think I've learned about administrative law*.

Conférencier : • L'honorable Thomas Cromwell, président, Comité d'action sur l'accès à la justice civile et familiale

16 h 15 – 16 h 30

Conclusion et mot de la fin

Conférenciers : • M^e Michael Gottheil, président exécutif, Tribunaux de justice sociale Ontario
• M^e Athanasios Hadjis, avocat-conseil principal, Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs
• L'honorable Georgina Jackson, Cour d'appel de la Saskatchewan et présidente de l'ICAJ
• L'honorable James O'Reilly, Cour fédérale, deuxième vice-président de l'ICAJ

16 h 30 – 17 h 30

Cocktail (bar payant)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

TABLE RONDE NATIONALE : NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS EN DROIT ADMINISTRATIF Le samedi 27 mai 2017, Hôtel Sheraton Wall Centre, Vancouver, BC

Veillez utiliser le formulaire d'inscription en ligne sécurisé :
<https://ciaj-icaj.ca/fr/events/2017-table-ronde-nationale-droit-administratif> ou compléter cette page

Nom:

Prénom:

Titre:

Organisme:

Adresse:

.....Code postal:

Courriel:

Téléphone:Télec.:

Je parle: français anglais anglais et français

Avez-vous des restrictions alimentaires? Oui Non
Lesquelles?

Je souhaite recevoir l'infolettre de l'ICAJ

FRAIS D'INSCRIPTION

(Déjeuner, pauses-café, lunch et documentation inclus)

Membre de l'ICAJ : 395 \$ non-membre : 495 \$

Étudiant : 75 \$ (inscrit à temps plein dans une université canadienne)

PAIEMENT:

Chèque Visa MasterCard AmEx

No de carte:

Date d'exp.:Code de sécurité:

Nom sur la carte:

Signature:

À PROPOS DE L'ICAJ

L'Institut canadien d'administration de la justice (ICAJ), une organisation à but non lucratif, a pour mission de promouvoir l'excellence et le leadership dans l'administration de la justice en favorisant l'acquisition de connaissances, la formation et l'échange d'idées. L'ICAJ offre des programmes de formation et de recherche et fournit un forum pour toutes les personnes intéressées à l'administration de la justice.

ÊTES-VOUS MEMBRE? JOIGNEZ-VOUS À NOUS!

Cotisations et catégories de membres

Individuel 150 \$

Les membres actifs dans leur profession ont accès à toute la documentation disponible sur le site Web de l'ICAJ (textes de conférences et de séminaires, et enregistrements vidéo). Les frais d'inscription sont remboursables pour les juges fédéraux selon l'article 27(1) de la Loi sur les juges. Les juges de juridiction provinciale et territoriale de même que les autres magistrats, les commissaires et les membres des tribunaux pourraient être remboursés en vertu des indemnités offertes dans leur profession.

Retraité(e) 75 \$

Les membres retraités ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Étudiant 10 \$

Les membres inscrits comme étudiants à temps plein dans une université canadienne ont les mêmes privilèges que les membres individuels.

Je souhaite devenir membre de l'ICAJ (catégories ci-dessus)

Mon paiement a été ajouté aux frais d'inscription

J'aimerais obtenir de l'information sur le membership institutionnel

Don

Pour soutenir la mission de l'ICAJ, vous pouvez aussi faire un don; vous obtiendrez alors un reçu d'impôt pour don charitable (No. d'enregistrement : 10686 1529 RR 0001).

Montant du don : _____ \$

HÉBERGEMENT : Les participants sont priés de faire leurs propres réservations d'hôtel, le cas échéant. Un nombre limité de chambres a été réservé à l'hôtel [Sheraton Vancouver](#) situé au 1088, Burrard Street (1-888-627-7058), au tarif de 239 \$ pour la chambre standard (taxes non comprises). Les participants sont priés de faire leurs propres réservations avant le 27 avril 2017 pour se prévaloir de ce tarif préférentiel.

FRAIS D'ANNULATION : Pour obtenir remboursement, toute demande d'annulation doit être transmise par courriel au moins 7 jours avant la tenue de l'événement. 10% du montant sera retenu pour couvrir les frais administratifs. Un remplaçant peut être désigné en tout temps sans coût supplémentaire.

POUR S'INSCRIRE

Prière de retourner le présent formulaire avec votre paiement :

Par la poste

Institut canadien d'administration de la justice
C.P. 6128, Succ. Centre-ville
3101, Chemin de la Tour, bureau A-3421
Montréal (Québec) H3C 3J7

Par courriel
icaj@ciaj-icaj.ca

Par télécopieur
514 343-6296

SUIVEZ-NOUS!



Pour en savoir plus sur l'ICAJ et sur les avantages de l'adhésion, veuillez communiquer avec nous par courriel à icaj@ciaj-icaj.ca ou par téléphone au 514 343-6157. Nous vous invitons également à visiter notre site Web au www.ciaj-icaj.ca